

Paris-l'Hôpital se tourne clairement côté Hospices...

Dans notre dernier numéro, nous étions chez Michel Quinet, maire de Sainte-Marie-la-Blanche (21), 750 habitants, située à 2,5 km de la Saône-et-Loire. Aujourd'hui, nous vous invitons à Paris-l'Hôpital dans le « 71 » à la rencontre de son maire depuis 2001 : Gisèle Goubard. La commune abrite 208 habitants et 63 résidences secondaires qui, les vacances venues ouvrent leurs volets en augmentant sensiblement la population.

Les frontières historiques départementales seraient-elles un frein à la création de la communauté d'agglomération Beaune, Chagny, Nolay ? La première magistrate espègle et férue d'histoire met en perspective et s'amuse presque de la question :

« nous sommes la seule autre commune de France qui s'appelle Paris, et si les chevaliers hospitaliers qui venaient de Beaune en d'autres temps ont sans doute donné le nom de Paris l'Hôpital, notre beau village s'est aussi appelé au XIII^e siècle Paris-sous-Nolay ! »

Gisèle Goubard assume complètement l'identité Saône-et-Loirienne et si un lieu-dit sur la commune porte le doux nom de « Paradis » et un autre « enfer », le salut ou le déclin ne se résument pas, pour elle, à se tourner vers le Nord ou le Sud. Pourtant, comme si l'histoire se répétait ou affirmait irrémédiablement les évidences, Gisèle Goubard observe et constate : « notre population travaille essentiellement en Côte-d'Or et nous sommes une commune satellite de Nolay (21). Plus globalement, on ne peut pas évoluer sans Beaune. La beauté du territoire et la qualité de nos vins des Maranges (Paris-l'Hôpital et Dezize-les-Maranges ne formaient qu'une seule commune en 1789) s'acoquent avec les Hautes-Côtes de Beaune et c'est notre intérêt ». Madame le maire, retournez-vous ! Il y a Chalon-sur-Saône là-bas !



« Chalon-sur-Saône s'est développée côté Sud et les industries sont de l'autre côté de la Saône et notre développement passe par le tourisme. » D'ailleurs... Paris-l'Hôpital n'est-elle pas membre du Syndicat Touristique du pays beauinois ?

« Bien-sûr ! On voudrait invariablement nous mettre au sein de l'office de tourisme de Chalon ». Elle inscrit clairement sa commune dans une communauté d'agglomération Beaune, Chagny, Nolay qui saura fédérer et qui aura autorité pour que « l'urbain soit au service du rural et le rural au service de l'urbain ».

Celle qui est née à Chagny et qui allait à l'école à Beaune a compris que tout évolue de tout temps et qu'il faut se donner les moyens d'avancer sans se figer sur des frontières départementales qui empêcheraient tout autre engagement.

Car Madame le maire de Paris-l'Hôpital veut avancer et travailler intelligemment avec d'autres :

« parlons tous ensemble des problèmes d'assainissement de la vallée de la Cozanne, du développement des voies vertes, du maintien après leurs difficiles créations, de la cantine, de la garderie, du centre de loisirs... ».

Gisèle Goubard veut plus de moyens pour agir : « la communauté de communes de Chagny n'a pas une taille utile. Il nous faut nous engager dans ce grand projet de communauté d'agglomération qui répondra aux attentes d'aujourd'hui ».

CONSTAT : en ordre dispersé.

Entre deux grandes communautés d'agglomération (Dijon et Chalon), comment un territoire enclavé peut-il se battre « à armes égales » pour rester attractif ? En avançant en ordre dispersé ? En augmentant les impôts, notamment ceux des ménages ?

En ayant un faible poids dans le dialogue avec le Département, la Région, l'État... ?

En attendant d'être absorbé par les communautés d'agglomération existantes qui auront déjà attiré les entreprises, les emplois, les formations ? Faut-il attendre toujours le salut des autres ? Faut-il subir ?

PROJET : développer un territoire ensemble

Créer une communauté d'agglomération Beaune, Chagny, Nolay... c'est prendre notre destin en main !

En fédérant les énergies, les expériences, les atouts de 54 communes avec chacune leurs spécificités et en garantissant leur indépendance, leur autonomie, leur identité.

En traitant les dossiers du quotidien, en regroupant nos solutions, nos moyens. En développant un territoire, ensemble, pour créer des emplois, accueillir des familles dans nos villages, nos villes, conserver nos écoles et nos commerces.

NOUS

une communauté d'agglomération pour

Beaune
Chagny
Nolay

DANS UN ESPACE DE VIE NATUREL ET COHÉRENT

EDITO

S'informer pour comprendre

Créer une communauté d'agglomération, voilà une idée qui peut paraître abstraite au premier abord. Et pourtant... L'union fait, plus que jamais, la force. En regroupant nos moyens, en fédérant nos énergies, en coordonnant nos actions, nous développerons mieux et plus rapidement notre territoire tout en profitant de nouvelles ressources budgétaires. En respectant l'autonomie de chaque commune, nous créons ensemble, aujourd'hui, un espace de vie naturel et cohérent.

C'est le regard tourné vers l'avenir, que nous vous proposons de mettre en évidence régulièrement, nos liens historiques, culturels, sociaux et économiques... avec un zeste de pédagogie et beaucoup de témoignages.

Ils ont dit...

Entre Dijon et Chalon, il manque un aménageur touristique. C'est une des nombreuses raisons qui marquent mon attachement au projet de communauté d'agglomération.



Denis Thomas, conseiller général du canton de Beaune Nord, Président du Syndicat Touristique Intercommunal du Pays beauinois

Rencontre avec Denis Thomas dans notre prochain numéro.



La CCI de Saône-et-Loire à l'écoute des entreprises



Rencontre avec Emmanuel Bichot, Maire de Saint-Romain Pour une solidarité communautaire



Paris-l'Hôpital se tourne clairement côté Hospices... Vu par Gisèle Goubard, maire de Paris-l'Hôpital (71)

en ordre dispersé

GRAND DIJON

21 communes = 250 390 habitants

GRAND CHALON

38 communes = 108 000 habitants

Ensemble, on est plus fort

GRAND DIJON (communauté d'agglomération)

GRAND CHALON (communauté d'agglomération)



54 communes

communauté d'agglomération BEAUNE, CHAGNY, NOLAY... 52 741 habitants

au sein d'une communauté d'agglomération Beaine, Chagny, Nolay qui englobe les structures actuelles dans un ensemble plus porteur, plus solidaire, plus constructif et plus ouvert aux visions de chacun.

NOUS : Donc, selon vous, chacun pourra se reconnaître dans cette communauté d'agglomération ?

La communauté d'agglomération qui se dessine respectera mieux les équilibres fondamentaux.

Les SIVOM, actuellement, ont une connotation rurale, avec des services qui profitent essentiellement aux petites communes et si nous allons gérer comme avant des compétences obligatoires, nous serons amenés ensemble à définir aussi des compétences spécifiques. La sécurité pourra être, par exemple, au cœur de nos réflexions. Nous traiterons différemment et de manière plus efficace les dossiers communs à tous, avec une connotation plus urbaine. Sur certains aspects, cela ne changera rien pour nos

concitoyens sinon que nos actions ne seront plus financées par les ménages à travers la taxe d'habitation ou la taxe foncière, mais par les entreprises et donc par le développement économique.

NOUS : Des maires de petites communes peuvent encore avoir des interrogations sur « les plus » apportés par la communauté d'agglomération ?

Il y a encore un déficit d'explication et il faut continuer à échanger, à donner la parole à chacun, mais chaque élu a compris aujourd'hui que cette communauté d'agglomération n'était pas une « OPA » des villes sur les campagnes. On peut toujours nourrir des combats d'arrière-garde mais on voit bien, avec le recul nécessaire traduit par la récente circulaire du Ministre délégué aux collectivités locales, que se structurer en petites communautés ne répond pas ou plus aux exigences d'un territoire qui se veut attractif et ambitieux. La Maison de l'Intercommunalité, ici à

Beaune où nous sommes, est un symbole. A cet instant, dans la grande salle de conférence qui est juste à côté, des élus de tous bords discutent sur la gestion des cours d'eau et le ressourcement en eau. On y parle ensemble aménagement, développement, environnement.

Ici, on dépose les armes devant les portes vitrées en oubliant l'effervescence des combats électoraux. D'ailleurs, il nous faut sans attendre nous fixer l'objectif du 1^{er} janvier 2007 pour passer à l'action. Le 1^{er} janvier 2007 tout représentant des 54 communes, comme moi Maire de Merceuil avec mes 600 habitants, verra qu'il n'est pas rien et que tous les équilibres seront respectés. Les statuts seront, il faut le rappeler, adoptés à la majorité qualifiée. Les plus petites communes auront autant de voix que les grandes. Le 1^{er} janvier 2007, il nous restera alors à mettre en communs nos idées, nos savoirs, notre potentiel humain, en oubliant le chacun pour soi et en parlant ensemble au nom de 52 741 habitants.



se développer économiquement vers le Sud et donc le chagnotin ! De plus la TPU (taxe professionnelle unique) offrira des marges de manœuvre importantes pour attirer les investisseurs ».

Le chef d'entreprise Michel Picard, 470 emplois avec le groupe qu'il a créé à bien sûr démontré plus que jamais, le besoin qu'il y avait de bouger, de se développer, d'avancer : « La communauté d'agglomération est une chance pour Chagny et la Région, il n'est pas « urgent d'attendre ».

Le chef d'entreprise n'oubliait pas brièvement sa casquette de Maire : « Certes, on a bougé à Chagny, on a un créé un marché dominical qui attire 155 commerçants non sédentaires, 5 000 visiteurs. Un boulanger disait il y a un instant que 1 500 personnes franchissaient son pas de porte ce jour là. Nous allons bientôt manquer de pas de porte car des projets voient le jour. Oui, avec de l'énergie et de la volonté, on peut dans son coin, influencer le déclin et regarder avec optimisme l'avenir. Chagny doit pourtant prendre toute sa place dans une communauté d'agglomération qui nous donnera la taille, le volume, pour avancer mieux et plus vite, pour créer des emplois

pour les familles du territoire et pour attirer de nouveaux habitants ».

Le Président Billaut a écouté les grands et les petits capitaines d'entreprises qui chacun avaient des arguments convaincants en faveur du projet communautaire :

« les CCI ont l'habitude de travailler ensemble sans se sentir paralysées par des limites départementales. Si la communauté d'agglomération Beaine, Chagny, Nolay a l'appui des chefs d'entreprises locaux, comme je viens de le constater, la position de la CCI est bien évidemment d'en prendre acte et d'en tirer les conséquences en étant à leur côté dans leur démarche ».

Puis, est venue l'heure déjà tardive ou chacun s'est rappelé que dès le lendemain, il faudrait pour le fabricant de tuiles en produire plus, le boulanger sortir encore plus de baguettes du four, le concessionnaire vendre plus de voitures...

En se serrant la main sur le parking du restaurant « Le Chagny » on pouvait encore entendre quelques échanges :

« nous devons faire front pour valoriser notre territoire », « la com. d'agglo aura un vrai impact », ou encore « Il faut que l'on travaille dans le même sens... »

A savoir...

■ TPU

(Taxe Professionnelle Unique) est payée par les entreprises implantées dans le périmètre de la communauté d'agglomération. Elle est leur principale ressource. De plus, cette taxe permet un développement plus rationnel du territoire et favorise une plus grande solidarité entre les communes membres grâce à un meilleur partage des richesses.

■ DGF

(Dotation Globale de Fonctionnement) est la plus importante contribution de l'Etat aux collectivités, elle est prélevée sur ses recettes. On prend en compte dans sa détermination l'évolution des prix et 50% du taux de croissance du PIB. Elle est attribuée à certaines communes ou groupement de communes sous condition de ressources et de population afin de les aider à financer leurs infrastructures et leurs équipements.

La CCI de Saône-et-Loire à l'écoute des entreprises

Le Président de la CCI de Saône-et-Loire aime à le marteler : « les élus de la chambre de Commerce et d'Industrie sont les représentants des entreprises du Territoire et donc doivent orienter leurs choix et leurs actions en étant à l'écoute des acteurs économiques ». Attentif au projet de Communauté d'agglomération Beaine, Chagny, Nolay... le Président Jean-Marie Billaut avec à ses côtés Claude Patard, son Directeur, avait convié le 19 juin dernier à un dîner de travail des industriels, commerçants du territoire chagnotin pour échanger sur le projet Côte-d'Or et Saône-et-Loirien.

Après un tour de table où l'on pouvait reconnaître entre autres... le concessionnaire Renault et Nissan, aussi bien implanté à Beaune qu'à Chagny, à la tête de 270 personnes, le responsable de la SA Valette, travaux publics, le Directeur de l'usine Terreal - tuiles terre cuite - dirigeant 161 personnes sur le site de Chagny, Joseph Nicot, responsable des Moulins du même nom et Président national de Banette, mais aussi responsable de l'Union Commercante de Chagny, la responsable d'Intermarché - Bricomarché, ou encore le Patron de Descombin Distribution, le pâtissier et Président de l'Office du Tourisme, les commerçants en prêt-à-porter de la boutique Detroit Père et fils... Le Président Billaut a clairement ouvert le débat :

« si l'on veut pérenniser et attirer des entreprises sur un Territoire, il faut créer les meilleures conditions pour le développement économique, il faut plus de moyens d'implantation. Une communauté d'Agglomération Beaine, Chagny, Nolay sera-t-elle un plus pour vous, décideurs économiques ? Je suis venu vous écouter et enrichir la réflexion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire ».

Chacun a pu s'exprimer et un sentiment général s'est dégagé.

Le responsable de BIGMAT Chagny à tout de suite balayé l'idée selon laquelle il y aurait une difficulté à se mobiliser sur un espace économique enjambant 2 départements : « nous travaillons avec le Nord de Chagny et avec la Côte-d'Or, notre zone de chalandise ne s'arrête pas aux frontières départementales ».

Pour Pierre Jeunehomme, dirigeant d'une entreprise qui produit des câbles en acier, l'image du territoire chagnotin lié au Pays beaunois est une bonne chose.



Damien Leclerc, représentant la compagnie vinicole de Chagny, qui travaille beaucoup à l'export, partage cet avis : « l'image de Beaune est forte et nous devons en profiter mieux à travers une communauté d'agglomération unie ».

Joseph Nicot a évoqué les possibilités de développement que va offrir la communauté d'agglomération : « Chagny a des terrains disponibles aux implantations, Beaune doit

VU PAR

Emmanuel Bichot, Maire de Saint-Romain et Conseiller général du Canton de Nolay (21) et rapporteur général du Budget.

Pour une solidarité communautaire

C'est sur une terrasse ombragée sur la place de la Mairie de Saint-Romain, autour d'un verre d'un merveilleux vin blanc du même nom, que la rencontre avec le Maire de la commune a eu lieu. Emmanuel Bichot positionne rapidement la base de cette interview sur la communauté d'agglomération Beaine Chagny Nolay : "je suis le Conseiller général du canton de Nolay qui englobe 17 communes de 38 à 1 500 habitants. La communauté d'agglomération Beaine Chagny Nolay devra donc répondre aux attentes d'un territoire à forte dimension rurale."

On l'aura compris, positionné clairement et dès l'origine en faveur d'une grande intercommunalité, "pôle fort et intermédiaire au niveau bourguignon", Emmanuel Bichot sait que le canton de Nolay est charnière entre Beaune et Chagny : "Beaune et Chagny qui sont deux villes à la campagne" clame-t-il. "La comm' d'agglo' doit être un appui aux petites communes et leurs maires doivent être associés aux projets. Elle doit être au service de 54 communes allant de 38 à 23 000 habitants et doit être particulièrement attentive aux besoins des 35 villages de moins de 500 habitants, voir à leurs urgences. Des conseils municipaux n'ont quelquefois pas les finances pour investir dans un ordinateur ou financer une borne incendie !"

Emmanuel Bichot a hâte d'approfondir les échanges avec "tous les maires" sur des

questions cruciales telles que le haut débit, la téléphonie mobile, l'urbanisme, les centres de loisirs, l'eau et l'assainissement, l'entretien des voiries, l'enfouissement des réseaux...

« Il faut un projet rural au même titre qu'un projet urbain, étendre les services auxquels les habitants peuvent avoir accès sur tout le territoire ».

Il voit cette communauté d'agglomération décentralisée s'appuyant sur les communes mises en réseau avec des pôles d'expertise et un partage de personnel.

Il souhaite une intercommunalité concrète, porteuse d'une vraie solidarité communautaire : "les communes profiteront, j'en suis sûr, d'une gestion commune du matériel, d'une assistance informatique, d'aides dans la rénovation du petit patrimoine ou encore de la mutualisation d'un garde champêtre..."



Le maire de Saint-Romain, mais aussi co-Président du Pays beaunois voit passer l'avenir communautaire dans l'élargissement vers Nuits-Saint-Georges, Bigny-sur-Ouche, le Val-de-Saône : "il nous faut plus que jamais avancer vers cette communauté d'agglomération sans que chacun cherche à gagner sur tous les tableaux, en étant concret et innovant. C'est dans ces conditions que ce beau projet commun sera un exemple créant des envies."

En retournant un instant dans le passé en évoquant la coupure départementale qui avait été vécue comme un traumatisme lors de la révolution, Emmanuel Bichot lève son verre à l'avenir et file à la salle des fêtes, pour une réunion sur le thème... tiens ?.. l'intercommunalité !

